## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 18 OCTOBRE 2013

# **PRÉSENTS**

M<sup>me</sup> HUET-TOUCHARD, M<sup>me</sup> BONNANT, M<sup>me</sup> PERROT, M. DELEFOSSE, M<sup>me</sup> GIEN, M. ANTARI, M<sup>me</sup> ROBIN (enseignants), M<sup>me</sup> DELASSALE (directrice), M<sup>me</sup> ROBERT (adjointe d'hygiène scolaire), M. BESSIERES (DDEN), M<sup>me</sup> COULON (conseillère municipale), M<sup>me</sup> CARPENTIER, M. CARTIER (directeurs péri-scolaire et pause méridienne), M<sup>me</sup> EL ABOUDI, M<sup>me</sup> EL HAIL, M<sup>me</sup> OLAOGUN, M<sup>me</sup> PANARIELLO, M<sup>me</sup> COTTEN, M<sup>me</sup> BACI, M<sup>me</sup> BEN DALHACEN (parents élus)

# **EXCUSÉS**

M<sup>me</sup> ROUSSELET (IEN), M<sup>me</sup> SOUDE (coordonnatrice du R.R.S.), M. BERNARD (Maire), M<sup>me</sup> METZGER (Maire adjointe chargée des écoles), M<sup>me</sup> PONZIO, M<sup>me</sup> RUTON (enseignants), M<sup>me</sup> LARCHET (psychologue scolaire), M<sup>me</sup> L'ACHIVER (maître E), M<sup>me</sup> MAGNIER et M<sup>me</sup> HUGUET (Maitres G), M<sup>me</sup> OUASSOU, M. YILMAZ, (parents élus), M<sup>me</sup> BLANCHET-SEGARRA (médecin scolaire), M<sup>me</sup> CADRANEL, M<sup>me</sup> PRIEUR (directrices Loisirs et Vie scolaire), M<sup>me</sup> CHIABERGE (coordinatrice de la pause méridienne), M<sup>me</sup> DROUET (coordinatrice du P.E.G.), M. GRANDJEAN (conducteur des travaux)

# INSTALLATION ET COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mme DELASSALE déclare la séance ouverte à 17h40 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M<sup>me</sup> PERROT et M<sup>me</sup> COTTEN sont les secrétaires de séance.

Les compétences du Conseil d'École → <a href="http://www.education.gouv.fr/cid225/les-structures-de-concertation.html">http://www.education.gouv.fr/cid225/les-structures-de-concertation.html</a>

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, président ; du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, des maîtres de l'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil et d'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- → vote le règlement intérieur de l'école
- → élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire
- → dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)
- → donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil et réponse de Monsieur le Maire suite au compte-rendu en date du 14 juin 2013.

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU COMITÉ DES PARENTS DU CONSEIL D'ÉCOLE

→ Bureau de vote :

o Inscrits: 267 électeurs

• Votants: 153

• Nuls: 33

Suffrages exprimés : 120

Il est à noter une progression de + 10 points par rapport à l'an dernier

Liste élue : Association des Parents d'Elèves de l'Elémentaire Pascal à Poissy (APEEPP)

## BILAN DE LA RENTRÉE ET PRÉVISION POUR LA CARTE SCOLAIRE

## Bilan de la rentrée

- → Les effectifs prévisionnels étaient de 175 en juin. L'effectif à la rentrée était de 172 élèves, à ce jour il est de 169 (effectif insuffisant pour obtenir une ouverture de classe)
- → La rentrée s'est bien déroulée, les CP ont été accueillis à 9h pour favoriser les échanges pour cette première rentrée à l'école élémentaire.

#### **Structure des classes**

Les enseignants ont retenus la structure suivante :

→ Mme HUET-TOUCHARD	24CP
→ Mme BONNANT	15CP + 7CE1 = 22
→ Mme ANDRE	25CE1

→ Mme PERROT (Ma-Me-Je-Ve) et M. DELEFOSSE (Lu) 12CE1+11CE2=23

→ Mme GIEN 18CE2+5CM1 = 23 élèves

→ M. ANTARI 25CM1

→ Mme DELASSALE (Lu-Me-Je) et M. DELEFOSSE (Ma-Me-Ve) 26CM2

### **Carte scolaire**

- → L'effectif des GS est de 50 élèves, la prévision de la future cohorte de CP est estimée à 44 élèves.
- → La prochaine rentrée ne laisse pas présager d'ouverture de classe, ni de fermeture si la tendance reste constante.

## FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ET VIE DE L'ÉCOLE

## Équipe pédagogique et RASED : présentation

Les enseignants Mme HUET TOUCHARD et Mme GANDOULY ont fait un échange de service pour l'année 2013-2014. L'objectif de ce dispositif est de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux GS/CP.

Le RASED sera composé de :

- → Mme LARCHET, psychologue scolaire
- → Mme MAGNIER, maitre G
- → Mme HUGUET, maitre G (actuellement en formation)
- → Mme L'ARCHIVER, maitre E

Mme ROBIN est reconduite sur le poste de soutien. Cette année, elle intervient du CP au CM2 en co-intervention et en prise en charge de petits groupes.

A ce jour, il n'y a pas d'enseignant des langues et culture d'origine de nommé sur l'école.

Le poste d'assistante pédagogique a été renouvelé. Le dispositif sur l'école se met en place les mardis et les mercredis. La plupart des classes bénéficie de ce dispositif.

L'Auxiliaire de Vie Scolaire est également nommé sur l'école et intervient actuellement pour aider un élève.

Le projet de Contrat Avenir Professeur est relancé sur l'école. Le dispositif « Plus de maitres que de classes » n'a pas été retenu sur l'école.

## Établissement et vote du règlement intérieur

Le règlement de l'école est issu du règlement type départemental de l'Académie de Versailles. (<u>document en ligne</u>) Ce document est celui de 2009. Il a donc été nécessaire d'y apporter des aménagements concernant :

- → la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (jours et horaires)
- → l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires
- → le détail des documents d'évaluation remis aux familles

Le règlement est voté à l'unanimité.

## Mise en place des rythmes scolaires

Jours / Horaires:

- → lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et 13h45 à 16h
- → mercredi de 8h30 à 11h30
- → les portes sont ouvertes 10 minutes avant pour accueillir les élèves

## Les différents dispositifs proposés par la mairie :

- → accueil du matin (7h-8h20) et du soir (à partir de 16h jusqu'à 19h) des PS au CM2, pas d'activités, jeux libres
- → pause méridienne (durée de 2h15) :
  - accueil à la cantine et mise en place d'ateliers en roulement de deux groupes
  - effectif : 50 élèves en moyenne
  - encadrement par 2 animatrices, 2 surveillants et 1 directeur
  - animations : essentiellement sportives, jeux libres, sophrologie, jeux d'échecs, théâtre, activités manuelles
- → surveillance de 16h à 16h30, il n'y a pas d'élèves inscrits sur l'école
- → études surveillées de 16h à 17h30 encadrées par des enseignants
- → aides aux leçons à partir de 16h :
  - Clé André Malraux pour les élèves de CP
  - Contrat Local d'Aide à la Scolarité à partir du CE1
- → école des sciences
- → club coup de pouce (à venir)
- → le mercredi : plusieurs dispositifs sont proposés après le déjeuner
  - EEPU Montaigne : cantine puis école des sports,
  - Accueil de Loisirs à l'EEPU Fournier pour les CP
  - Maison de l'enfance au château de Villiers à partir des CE1
  - Contrat Local d'Aide à la Scolarité

## Les dispositifs proposés par l'Éducation Nationale :

- → Activités Pédagogiques Complémentaires :
  - aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
  - aide au travail personnel (aide méthodologique)
  - activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le Projet Éducatif Territorial (PET)
- → Accompagnement Éducatif :
  - aide aux leçons
  - communication
  - espace ludique
  - journalisme (CM2)

## Premier bilan concernant la mise en place des rythmes scolaires :

→ L'école dispose de plusieurs salles d'activités. L'utilisation est partagée entre les enseignants et les animateurs. Des espaces de rangements sont identifiés pour chaque dispositif afin de faciliter la gestion commune des lieux. Cette organisation permet une gestion convenable des fournitures et des lieux.

- → L'utilisation des salles en commun en présence des élèves a mis en évidence la nécessité de rédiger des chartes pour permettre une meilleure cohérence. Elles sont en cours de rédaction pour les salles suivantes : espace ludique, arts visuels, bibliothèques. L'utilisation de la salle informatique n'a pas encore été retenue dans les dispositifs de la pause méridienne par le personnel communal.
- → Le règlement rédigé par l'équipe enseignante concernant le déplacement des élèves dans l'école et dans la cour est connu des animateurs-surveillants du midi. Ils ont rédigé un règlement sur le même principe pour le temps méridien, il est affiché en plusieurs endroits de l'école. L'objectif est d'harmoniser la journée de l'élève. Pour autant, les animateurs-surveillants ont une relation de proximité avec les élèves qui interpellent beaucoup les enseignants : chahuter avec les élèves, être pris dans les bras, prétendre ou donner des bonbons, bisous échangés... Le directeur-référent retient les remarques et recadrera certains personnels.
- → Des affichages « point de rencontres » ont été installés sous le préau afin de faciliter la gestion des élèves par les intervenants et aider les élèves à se repérer. Il conviendrait que les personnels mairie s'y réfèrent.
- → Des listes d'élèves pour les différents dispositifs sont souhaitées par les enseignants.
- → Les activités proposées sont essentiellement à dominante sportives (activités ou jeux libres), les animateurs vont essayer de faire évoluer leurs propositions.
- → Les effectifs sont plus élevés qu'avant : 60 élèves le vendredi.
- → Les enseignants constatent une plus grande fatigue des élèves et un manque d'attention. Le bilan est semblable pour les familles. La demi-journée du mercredi ne permet plus de coupure dans la semaine de l'élève. Le projet du samedi matin est évoqué.
- → Les parents qui travaillent constatent qu'il est plus difficile de rencontrer les professeurs.

#### Calendrier scolaire

Les vacances de la Toussaint sont à présent de 2 semaines complètes.

Deux demi-journées sont à rattraper : 13/11/2013 et 11/06/2014 de 13h45 à 16h

# Projet d'école

L'école est en Éducation Prioritaire : elle bénéficie d'aides supplémentaires telles que le soutien apporté par Mme Robin, un RASED complet et renforcé, le dispositif d'Accompagnement Éducatif.

Cette année, les effectifs sont surchargés. L'équipe a fait le choix de privilégier des classes moins chargées en CP mais cela se fait aux dépens du cycle 3 pour cette année.

Pour que l'école reste en Éducation Prioritaire un certain nombre de critères sont à prendre en compte. (ex : demande d'élèves boursiers, réussite au Brevet des collèges...)

Le Projet d'École est en lien avec le Contrat d'Objectif Scolaire du collège. Les axes retenus sont :

- → la maitrise de la langue française pour tous les élèves
- → l'acquisition des compétences mathématiques et scientifiques
- → l'éducation à la citoyenneté et le partenariat avec les familles

Mme SOUDE Fabienne contribue à la coordination et à la dynamique des dispositifs mis en place au sein de l'école et du collège de secteur.

Les projets pédagogiques sont liés à des fiches-actions. La liste est communiquée aux familles. La plupart des projets sont reconduits et trois avenants ont été proposés pour 2013-2014 :

- → Anglais : les classes qui bénéficient de cet enseignement sont celles du cycle 3
- → Cinécole : ce dispositif a été abandonné pour cette année
- → le printemps des poètes (FA31) qui réunira le collège et toutes les écoles du RRS
- → les mallettes CP seront reconduites, et un projet similaire sera proposé en CM2 (FA32)
- → un projet autour de la communication non violente sera développé au sein de l'école, l'objectif est d'apprendre aux élèves à communiquer sans violence, de développer la coopération et permettre de définir des médiateurs pour gérer les conflits (FA33)

### Les grandes dates

→ 14 juin : fête de l'école. Les parents d'élèves notent que la date est la même que celle proposée en maternelle. Les directrices s'étaient pourtant concertées pour harmoniser les réunions et rencontres avec les familles. Les parents aimeraient que cela donne l'occasion de proposer une fête du groupe scolaire suivie d'une kermesse. Cette proposition sera étudiée par les enseignants des deux écoles. Un retour sera fait aux parents élus.

## Hygiène et santé scolaire

- → Le dispositif « M'tes dents » est non renouvelé.
- → Le Dr. Blanchet-Segarra, médecin scolaire poursuit les visites médicales auprès des élèves de la maternelle et de l'élémentaire. Jusqu'à présent elle assiste à l'ensemble des équipes éducatives. Son professionnalisme est très apprécié par l'équipe enseignante.
- → 3 équipes éducatives ont été menées depuis septembre 2013, 1 Projet Personnalisé de Scolarisation est en place depuis l'an dernier, 10 élèves sont concernés par un Projet d'Accueil Individuel.
- → Il est souvent complexe de récupérer des coordonnées téléphoniques à jour pour joindre les parents. Ils sont invités à nous communiquer tout changement.
- → Anne-Marie Robert, Adjointe d'hygiène scolaire prend en charge ponctuellement un petit groupe d'élèves sur les thèmes de la santé, de la nutrition, de l'hygiène des mains puis corporelle,...). Elle est présente pendant les repas à la cantine. Selon les besoins, elle aide à la surveillance. Pour autant elle est plus disponible pour les enfants, pour relancer les familles, faire la liaison avec les enseignants...

#### Sécurité et abords de l'école

→ Les problèmes de stationnement semblent à ce jour résolus.

## Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) et exercices d'évacuation

- → L'exercice d'évacuation a été fait en début d'année. Le temps obtenu a été plus long qu'à l'accoutumée. Il est à noter que certaines portes coupe-feu sont à vérifier.
- → Le PPMS a été mis à jour pour les personnels de l'école. Il a été transmis à l'Inspection Départementale. Le premier exercice a été fait le 4 juillet 2013. Peu d'élèves étaient présents mais il a été nécessaire de revoir les dispositions initialement prévues. Des mallettes contenant du matériel spécifique pour le PPMS seront prochainement livrées dans les écoles.

### Travaux et aménagements (mobilier)

→ Le mobilier a été changé dans l'ensemble des classes. Les autres salles ont été également revues afin d'être

harmonisées avec l'ancien mobilier. La ludothèque a été réaménagée de manière plus ludique.

- → Les travaux n'étaient pas finalisés pour la rentrée (ex : portes inter-classes ne fermaient plus à cause du changement de sol) . Il est souhaité que le conducteur s'assure que les travaux engagés soient finalisés correctement.
- → Deux intrusions ont eu lieu à ce jour pendant la nuit. Des portes ont été fracturées, du matériel dérangé mais rien n'a été volé. Suite à ces incidents, l'alarme intrusion a été vérifiée.
- → Les enseignants regrettent que les sonneries ne soient pas mises en service. Ce dysfonctionnement perturbe le bon fonctionnement de l'école.
- → Le service informatique de la mairie a procédé à la maintenance des ordinateurs pendant l'été. Cet entretien concerne 13 PC, 3 TNI/PC portable. La mise en réseau des ordinateurs a malheureusement été ôtée, elle sera à refaire pour l'année en cours. Les enseignants regrettent que l'accès a Internet ne fonctionnement pas pour les élèves.

### Bilans des moyens financiers alloués à l'école

- compte OCCE
  - o les comptes sont cloturés
- budget communal
  - o somme allouée : 40€ par élève pour l'achat de fournitures et des manuels scolaires
  - o la globalité de la somme allouée a été dépensée
- caisse des écoles
  - o budget alloué pour 2013-2014 : 2938€
  - o des demandes complémentaires seront demandées (ex : classe théâtre)
- subventions de l'éducation nationale
  - Théâtre : la subvention sera connue prochainement
  - Accompagnement Éducatif : une dotation de 700 heures est allouée à l'école ainsi qu'un budget de fonctionnement (pas encore connu à ce jour)

# DATE DES PROCHAINS CONSEILS D'ÉCOLE

→ 2e trimestre : 07 février 2014 de 17h30 à 19h30 → 3e trimestre : 20 juin 2014 de 17h30 à 19h30

La Directrice remercie les participants. La séance est levée à 19h30

Secrétaires de séance,		Présidente,
Mme COTTEN,	Mme PERROT,	M <sup>me</sup> DELASSALE,
Représentante de parents	Enseignante	Directrice